

## DES CHANGEMENTS A LA RENTREE 2016

### Amélioration du régime de décharge d'enseignement

École maternelle	École élémentaire ou primaire	Décharges d'enseignement		
Nombre de classes		Année scolaire	Année scolaire	À partir de l'année scolaire
		2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 à 3				
4		quart de décharge	quart de décharge	quart de décharge
5 à 7				
8				tiers de décharge
	9			
9 à 12	10 à 13	demi-décharge		
13 et au-delà	14 et au-delà	décharge totale		

### Amélioration du régime de décharge de « rentrée et de fin d'année scolaire »

Nombre de classes de l'école	Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire		
	Année scolaire	Année scolaire	À partir de l'année scolaire
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	1	4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin	4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin
2	10 jours fractionnables (1 journée par mois)		
3			10 jours fractionnables (1 journée par mois)